

Un peu plus d'un indépendant sur dix gagne moins de la moitié du Smic annuel et vit sous le seuil de pauvreté

Insee Première • n° 1884 • Janvier 2022



En 2019, la France métropolitaine compte plus de 3 millions d'indépendants. Les activités qu'ils exercent sont très variées ainsi que le revenu qu'ils en retirent. Ils sont exploitants agricoles, électriciens, restaurateurs, coiffeurs, pharmaciens, avocats ou encore artistes. Pour les heures de travail effectuées, plus d'un quart des indépendants gagne moins de la moitié du Smic annuel. Ils sont plus nombreux à être dans ce cas parmi les femmes, les jeunes qui débutent leur vie professionnelle, ceux qui poursuivent une activité au-delà de 65 ans ou encore ceux qui exercent une profession de l'information, des arts et des spectacles.

Toutefois, la perception de faibles revenus d'activité ne conduit pas nécessairement à une situation de pauvreté monétaire. En effet, les revenus d'un conjoint qui travaille ou la perception de prestations sociales peuvent avoir un effet protecteur. Ainsi, avec ou sans enfant, les indépendants sont beaucoup plus touchés par la pauvreté monétaire lorsqu'ils ne vivent pas en couple.

Dans l'ensemble, un peu plus d'un indépendant sur dix gagne moins de la moitié du Smic annuel et vit sous le seuil de pauvreté.

En 2019, la France métropolitaine compte plus de 3 millions d'indépendants, d'après les résultats de la dernière enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) ► **sources**. Ils se distinguent des salariés par l'absence de contrat de travail et par le fait qu'ils n'ont pas de lien de subordination juridique permanent à l'égard d'un donneur d'ordre.

Présents dans l'ensemble des secteurs d'activité, ils peuvent travailler seuls, employer un ou plusieurs salariés ou encore avoir le statut d'aide familial. Une partie d'entre eux exercent leur activité en tant que micro-entrepreneurs et ils peuvent par ailleurs cumuler une activité salariée (et donc des revenus salariés) en plus de leur emploi principal d'indépendant. Le statut d'indépendant présente un risque en matière de revenu lié aux aléas affectant leur activité. Ainsi, en 2018 et 2019, quatre indépendants sur dix ont des **revenus d'activité** déclarés à l'administration fiscale inférieurs au Smic annuel correspondant à la quotité de travail qu'ils déclarent exercer.

Pour plus d'un quart d'entre eux (27 %), les revenus d'activité annuels sont inférieurs à la moitié du Smic rapporté à leur quotité de travail : ils sont qualifiés dans cette publication de « gagnant très peu » ► **méthode**. Si plus de 80 % des indépendants comme des salariés déclarent travailler à temps plein, cette

proportion est inférieure parmi les indépendants gagnant très peu (75 %).

Par ailleurs, 18 % des indépendants ont un niveau de vie inférieur au **seuil de pauvreté** monétaire. Ces deux populations ne coïncident que partiellement : seuls 12 % des indépendants cumulent faibles revenus et pauvreté ► **figure 1**. Le niveau de vie prend en effet en compte l'ensemble des ressources du **ménage** et dépend de la composition familiale. Les indépendants ayant des revenus d'activité très faibles peuvent par ailleurs percevoir des revenus de remplacement : 21 % d'entre eux bénéficient d'allocations chômage contre 11 % de l'ensemble des indépendants et 12 % perçoivent une pension de retraite contre 8 % des indépendants. L'approche monétaire de la pauvreté a toutefois certaines limites pour appréhender la situation des indépendants dans la mesure où une partie des dépenses de consommation de ces derniers peuvent être intégrées directement dans les comptes de leur société ou exploitation (dépenses d'énergie ou de logement par exemple), rendant leurs conditions de vie potentiellement plus favorables. De fait, si le taux de pauvreté monétaire des indépendants est nettement plus élevé que celui des salariés, dans leur ensemble ils ne sont pas plus confrontés que les salariés aux privations matérielles et sociales.

Sur l'échelle des **niveaux de vie**, la distribution des indépendants se distingue de celle des salariés par une plus forte représentation aux extrémités : 13 % d'entre eux font partie des 10 % des ménages les plus pauvres contre 5 % des salariés et 25 % appartiennent aux 10 % des ménages les plus aisés contre 12 % des salariés ► **figure 2**. Les indépendants gagnant très peu ont des niveaux de vie très modestes : 60 % d'entre eux sont concentrés dans les trois premiers

► 1. Répartition des indépendants selon leurs revenus d'activité et leur situation vis-à-vis de la pauvreté en 2018-2019

	en %		
	Gagnant très peu ¹	Ne gagnant pas très peu	Ensemble
Sous le seuil de pauvreté	11,7	6,0	17,6
Au-dessus du seuil de pauvreté	15,5	66,9	82,4
Ensemble	27,1	72,9	100,0

¹ Gagnant très peu : percevant des revenus d'activité (salaires et revenus d'indépendants, hors indemnités chômage et hors pensions de retraite) annuels inférieurs à 50 % du Smic net, calculé selon leur quotité de travail.

Lecture : en 2018 et 2019, 11,7 % des indépendants gagnent très peu et vivent sous le seuil de pauvreté monétaire.

Champ : France métropolitaine, indépendants vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2018 et 2019.

dixièmes de niveau de vie et 35 % ont un niveau de vie inférieur au premier décile. Les 40 % restant sont présents tout au long de la distribution des niveaux de vie. En particulier, 8 % des indépendants gagnant très peu vivent dans un ménage appartenant aux 10 % des ménages les plus aisés.

La moitié des indépendants exerçant une profession de l'information des arts et des spectacles gagne très peu

Les indépendants exerçant une profession de l'information des arts et des spectacles ne représentent que 3 % de l'ensemble des indépendants, mais ils comptent à la fois la plus forte proportion de personnes gagnant très peu (51 % ont un revenu annuel inférieur à la moitié d'un Smic annuel) et de personnes vivant dans un ménage en dessous du seuil de pauvreté (28 %) ► **figure 3**. Dans cette catégorie socioprofessionnelle, ils sont notamment artistes plasticiens, cadres artistiques de l'audiovisuel et des spectacles ou encore auteurs littéraires.

Les agriculteurs sont également très nombreux à avoir des revenus d'activité très bas. Parmi eux, 38 % gagnent très peu et 26 % vivent sous le seuil de pauvreté. Les commerçants ont plus souvent de très faibles revenus que les artisans (36 % contre 29 %) mais vivent un peu moins souvent sous le seuil de pauvreté (21 % contre 24 %).

6 % des indépendants exercent une profession intermédiaire en dehors des domaines de la santé et du travail social. Ils sont par exemple concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration, ou exercent en tant qu'experts techniques dans divers domaines. Parmi eux, 32 % ont des revenus d'activité très bas et 20 % vivent sous le seuil de pauvreté.

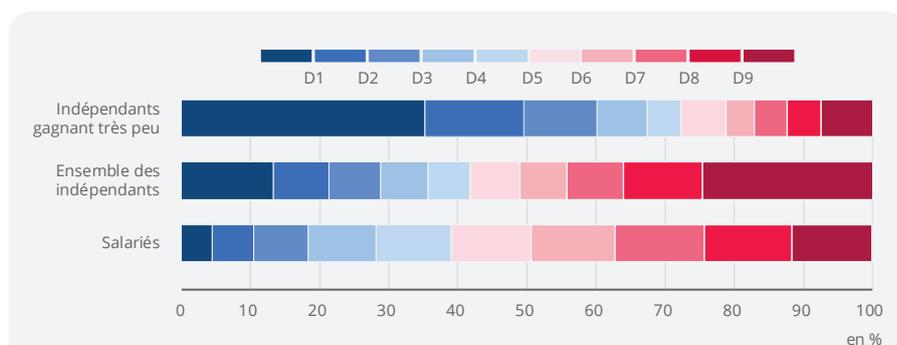
Les indépendants exerçant une profession intermédiaire dans les domaines de la santé et du travail social représentent 8 % des indépendants. Ils peuvent être infirmiers libéraux, kinésithérapeutes ou orthophonistes par exemple. Ils sont proportionnellement les moins nombreux à être concernés par la perception de très faibles revenus d'activité (7 %) et à vivre dans un ménage sous le seuil de pauvreté (4 %). De même, les chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus ainsi que les professionnels libéraux perçoivent moins souvent que la moyenne des indépendants des revenus d'activité très bas (respectivement 8 % et 14 %).

Parmi les indépendants, les femmes, les plus jeunes et les plus âgés ont plus souvent de très faibles revenus

Les femmes exerçant leur activité sous le statut d'indépendant perçoivent plus souvent de faibles revenus d'activité que les hommes (30 % gagnent moins que la moitié du Smic annuel contre 26 % pour les hommes). Parmi elles, 12 % exercent sous le statut d'aide familial d'exploitant agricole ou de conjoint collaborateur d'artisan, de commerçant ou de professionnel libéral, soit six fois plus que les hommes (2 %). En contrepartie de leur collaboration, les aides familiaux ne perçoivent aucune rémunération. La proportion d'hommes et de femmes indépendants gagnant très peu et vivant sous le seuil de pauvreté est identique (près de 12 %).

Les indépendants les plus jeunes ont plus souvent des revenus d'activité très bas. Plus du tiers des indépendants de moins de 30 ans perçoivent de faibles revenus d'activité (35 %). Les indépendants de cet âge sont deux fois plus souvent micro-entrepreneurs que l'ensemble des indépendants (48 % contre 24 %). Sous ce statut, quel que soit leur secteur d'activité et leur quotité de travail, leurs revenus sont limités par les plafonds sur les chiffres d'affaires réalisés. Les micro-entrepreneurs de moins de 30 ans sont le plus souvent artisans, catégorie qui inclut notamment les livreurs à domicile ou les chauffeurs de VTC (32 %) ; ils exercent aussi une profession intermédiaire en dehors de la santé et du travail social (22 %) ou encore de commerçants (20 %). Ils peuvent travailler dans le domaine des arts graphiques ou des activités de services personnels comme la coiffure par exemple.

► 2. Répartition des indépendants et des salariés selon leur niveau de vie en 2018-2019

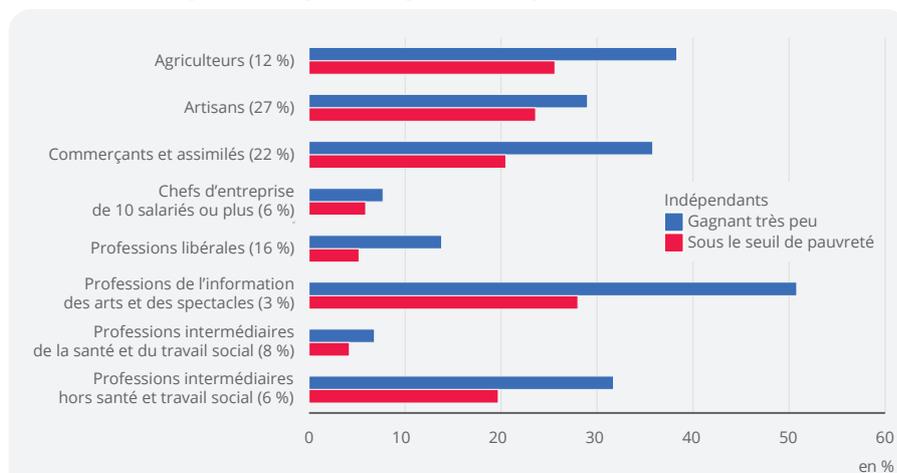


Lecture : en 2018 et 2019, 35,2 % des indépendants gagnant très peu appartiennent à un ménage dont le niveau de vie est inférieur au premier décile de la distribution.

Champ : France métropolitaine, personnes en emploi vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2018 et 2019.

► 3. Proportions d'indépendants gagnant très peu et d'indépendants sous le seuil de pauvreté par catégorie socioprofessionnelle en 2018-2019



Lecture : en 2018 et 2019, les indépendants gagnant très peu représentent 50,8 % des indépendants exerçant des professions de l'information des arts et des spectacles. La part de ces professions parmi l'ensemble des indépendants est de 3,0 %.

Champ : France métropolitaine, indépendants vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2018 et 2019.

La proportion d'indépendants percevant de très faibles revenus d'activité est la plus élevée parmi les seniors (65 ans ou plus) : 45 %, mais ils sont aussi les moins exposés à la pauvreté (11 %). En effet, à ces âges, la perception de faibles revenus d'activité résulte souvent d'une cessation progressive d'activité. Ainsi, plus des trois quarts des indépendants seniors (77 %) perçoivent également une pension de retraite (85 % parmi ceux qui gagnent très peu), et deux indépendants de 65 ans ou plus sur dix (22 %) exercent leur activité selon une quotité de travail inférieure à un mi-temps (29 % parmi ceux gagnant très peu).

Les indépendants seuls ou élevant seuls un ou plusieurs enfants sont plus exposés à la pauvreté

Les indépendants sont plus souvent en couple (avec ou sans enfant) que les salariés. Les indépendants qui ne vivent pas en couple, qu'ils aient ou non des enfants, perçoivent plus souvent que les autres de très faibles revenus d'activité. La proportion d'indépendants gagnant très peu passe ainsi de 24 % pour les couples avec enfants à 31 % pour les familles monoparentales. Les différences sont encore plus marquées face à la pauvreté, pour les indépendants comme pour les salariés. En effet, le niveau de vie s'appréhendant à l'échelle du ménage, la présence d'un conjoint qui travaille ou encore la perception de prestations sociales limitent le risque d'être en situation de pauvreté. Ainsi, la proportion d'indépendants vivant sous le seuil de pauvreté varie de 12 % chez les couples sans enfant à 34 % des familles monoparentales, ces proportions sont respectivement de 3 % et 15 % pour les salariés.

Qu'ils gagnent très peu ou non, neuf indépendants sur dix vivant en couple ont un

conjoint ayant des revenus d'activité ou de remplacement. Par rapport à l'ensemble des indépendants en couple, ceux qui gagnent très peu ont moins souvent un conjoint percevant des revenus salariaux (61 % contre 70 %) et plus souvent un conjoint lui-même indépendant (21 % contre 17 %) ou retraité (14 % contre 10 %). Les revenus des conjoints représentent en moyenne près de la moitié du **revenu disponible** des ménages des indépendants. Qu'ils proviennent d'une activité salariée ou indépendante, de droits au chômage ou de pensions de retraite, ils représentent une part bien plus élevée du revenu disponible du ménage lorsque les indépendants gagnent très peu : 71 %, soit 22 points de plus que pour l'ensemble des indépendants en couple.

Les prestations sociales représentent une part importante du revenu disponible des indépendants gagnant très peu

Pour les salariés comme pour les indépendants, les dispositifs de redistribution sociale jouent un rôle essentiel dans la lutte contre la pauvreté monétaire.

Plus de la moitié des indépendants et des salariés bénéficient d'au moins une des cinq principales prestations sociales, à savoir le revenu de solidarité active (RSA), la prime d'activité (PA), l'allocation adulte handicapé (AAH), les allocations logement (AL) ou les prestations familiales (PF). Les indépendants gagnant très peu et surtout ceux qui vivent sous le seuil de pauvreté sont plus souvent allocataires de l'une d'elles que l'ensemble des indépendants (61 % et 74 % contre 52 %). Cette proportion est encore plus élevée pour les salariés en situation de pauvreté : 89 % perçoivent une ou plusieurs prestations sociales contre 57 % dans leur ensemble.

Les prestations sociales comptent pour une part importante du revenu disponible moyen des indépendants gagnant très peu et des indépendants confrontés à la pauvreté. Lorsqu'ils en perçoivent, elles représentent jusqu'à 27 % du revenu moyen des ménages ayant de faibles revenus d'activité et 36 % du revenu moyen des ménages vivant sous le seuil de pauvreté ► **figure 4**. Cette proportion est la même pour les salariés vivant sous le seuil de pauvreté.

Les minima sociaux comme le RSA ou la prime d'activité sont des allocations destinées à compléter les ressources des ménages tout en incitant au maintien ou à la reprise d'emploi. Le RSA s'adresse essentiellement aux personnes de plus de 25 ans. Les indépendants sont plus nombreux à percevoir le RSA que les salariés (5 % contre 3 %). Cette proportion atteint 13 % lorsque les indépendants gagnent très peu et 18 % lorsqu'ils vivent sous le seuil de pauvreté.

La prime d'activité s'adresse aux personnes en emploi, dès 18 ans. Dans leur ensemble, les indépendants en bénéficient moins souvent que les salariés (14 % contre 21 %). En revanche, ceux qui gagnent très peu et ceux qui vivent sous le seuil de pauvreté la perçoivent plus souvent (respectivement 23 % et 34 %).

Les prestations familiales sont destinées aux ménages ayant des enfants. Une grande partie d'entre elles sont versées sous conditions de ressources ou modulées selon les ressources. Les indépendants qui vivent sous le seuil de pauvreté les perçoivent plus souvent que les indépendants qui gagnent très peu et que les indépendants dans leur ensemble (respectivement 45 % contre 35 % et 37 %).

► 4. Proportion de bénéficiaires et part des prestations sociales dans le revenu disponible moyen des ménages qui en perçoivent en 2018-2019

Prestations sociales perçues	Indépendants gagnant très peu		Indépendants sous le seuil de pauvreté monétaire		Indépendants		Salariés	
	Proportion de bénéficiaires	Part dans le revenu disponible moyen des ménages bénéficiaires	Proportion de bénéficiaires	Part dans le revenu disponible moyen des ménages bénéficiaires	Proportion de bénéficiaires	Part dans le revenu disponible moyen des ménages bénéficiaires	Proportion de bénéficiaires	Part dans le revenu disponible moyen des ménages bénéficiaires
Revenu de solidarité active (RSA)	13,3	32,2	18,4	34,3	5,1	25,7	3,0	14,8
Prime d'activité (PA)	23,2	9,8	34,3	12,7	14,1	8,2	21,2	5,8
Allocation adulte handicapé (AAH)	2,8	35,2	1,5	46,1	1,7	26,2	2,0	21,0
Au moins une des trois prestations : RSA, PA ou AAH	30,7	26,3	41,2	29,0	17,4	17,7	23,3	9,3
Allocations logement (AL)	24,6	14,1	37,8	15,9	14,4	10,3	18,7	9,9
Prestations familiales (PF)	35,4	14,3	44,5	19,3	37,2	8,0	38,2	7,4
Au moins une des cinq prestations : RSA, PA, AAH, AL ou PF	60,5	27,4	73,8	35,9	52,0	14,5	57,1	12,0

Lecture : en 2018 et 2019, 13,3 % des indépendants gagnant très peu perçoivent le RSA ; ce minimum social représente en moyenne 32,2 % du revenu disponible des ménages des indépendants gagnant très peu qui le perçoivent.

Champ : France métropolitaine, personnes en emploi vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2018 et 2019.

Propriétaires et locataires peuvent bénéficier d'une allocation logement sous condition d'éligibilité. Cette allocation est versée à 14 % des indépendants. 38 % des indépendants vivant sous le seuil de pauvreté perçoivent une prestation logement et 25 % des indépendants gagnant très peu. Pour les indépendants et les salariés qui les perçoivent, les aides au logement représentent 10 % du revenu disponible moyen. Cette part s'élève à 14 % pour les indépendants ayant de faibles revenus d'activité et 16 % pour les indépendants sous le seuil de pauvreté. ●

Martine Azougagh, Fabien Delmas (Insee)



Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Sources

Les statistiques présentées ici sont tirées des enquêtes **Revenus fiscaux et sociaux** (ERFS) de 2018 et 2019. En 2019, l'enquête s'appuie sur un échantillon de 49 500 ménages de France métropolitaine, issu de l'enquête Emploi de l'Insee, sur leurs déclarations fiscales, ainsi que sur les prestations sociales qu'ils ont perçues. Le champ retenu est celui des personnes vivant en France métropolitaine et appartenant à un ménage en logement ordinaire dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul. Il exclut donc notamment les personnes résidant en institution ainsi que les personnes sans abri, et recouvre une population de 63,4 millions de personnes fin 2019.

► Pour en savoir plus

- **Bordet-Gaudin R., Logeais C., Ulrich A.**, « Le niveau de vie des ménages agricoles est plus faible dans les territoires d'élevage », *Insee Première* n° 1876, octobre 2021.
- **Guidevay Y., Guillaneuf J.**, « En 2019, le niveau de vie médian augmente nettement et le taux de pauvreté diminue », *Insee Première* n° 1875, octobre 2021.
- **Insee Résultats**, « Privations matérielles et sociales depuis 2013 », septembre 2021.
- **Delmas F., Guillaneuf J.**, « En 2018, les inégalités de niveau de vie augmentent », *Insee Première* n° 1813, septembre 2020.
- **Salembier L., Théron G.**, « Panorama de l'emploi et des revenus des non-salariés », in *Emploi et revenus des indépendants*, coll. « Insee Références », édition 2020.
- **Cabannes P.-Y., Richet-Mastain L.**, « Minima sociaux et prestations sociales – Ménages aux revenus modestes et redistribution », coll. « *Panoramas de la DREES* », édition 2021.

► Méthode

Les données sur les indépendants ayant de faibles revenus d'activité mobilisées dans cette publication sont issues du regroupement des millésimes 2018 et 2019 de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS). En effet, afin de disposer d'effectifs suffisamment représentatifs de la population des indépendants, il s'est avéré nécessaire d'empiler les résultats des deux derniers millésimes de l'ERFS.

Dans cette publication, les indépendants sont définis à partir de l'enquête emploi en continu (EEC - l'ERFS est en effet constituée à partir des répondants à l'EEC au quatrième trimestre de l'année) comme l'ensemble des personnes interrogées au quatrième trimestre de l'EEC 2018 ou 2019 dont l'emploi principal relève du statut d'indépendant. Ce champ peut ainsi différer de celui appréhendé par le concept de « non-salarié », qui définit les indépendants au travers de leur affiliation au régime de sécurité sociale des travailleurs non-salariés et dont les statistiques sont diffusées par l'Insee à partir des bases administratives sur les non-salariés [Salembier, Théron, 2020]. Toutefois, la proportion de non-salariés, hors agriculteurs, gagnant moins de la moitié d'un Smic annuel à temps complet dans ces données administratives est très proche de celle issue des ERFS (27 % en 2018 et 2019, contre 28 %). Les agriculteurs sont également repérés différemment dans cette publication par rapport aux études parues sur les ménages agricoles [Bordet-Gaudin, Logeais, Ulrich, 2021] où ces derniers sont définis par le fait de déclarer des revenus agricoles alors que c'est leur catégorie socioprofessionnelle qui est ici privilégiée afin de les définir comme agriculteur.

L'identification des indépendants disposant de faibles revenus d'activité (salaires et revenus d'indépendants, hors indemnités chômage et pensions de retraite), nommés « **gagnant très peu** », est réalisée à partir d'un seuil correspondant à 50 % du salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) net annuel rapporté à la quotité de travail déclarée dans l'enquête. Pour un temps complet de 35 heures hebdomadaires tout au long de l'année, le montant du Smic annuel est égal à 14 126 euros nets en 2018 et à 14 450 euros nets en 2019.

Le choix du seuil, qui ne fait pas l'objet d'une définition conventionnelle, joue sur la proportion d'indépendants « gagnant très peu » (respectivement 30 % et 33 % des indépendants perçoivent des revenus d'activité inférieurs à 60 % et 70 % du Smic contre 27 % pour le seuil de 50 % ici retenu), mais affecte peu le profil sociodémographique des indépendants ainsi identifiés.

► Définitions

Les **revenus d'activité** nets comprennent les revenus d'indépendants et les salaires éventuels, incluant certaines formes de revenus spécifiques tels que les droits d'auteurs. Le **revenu disponible** comprend les revenus d'activité, les indemnités de chômage, retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues. Tous ces revenus sont nets des impôts directs : impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée (CSG), contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS) et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine. Le revenu disponible correspond ainsi à l'ensemble des revenus à la disposition du ménage pour consommer et épargner.

Une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté**. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution nationale des niveaux de vie. Le seuil à 60 % du niveau de vie médian est privilégié en Europe. Le taux de pauvreté correspond à la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil. Le seuil de pauvreté est, par mois et par unité de consommation, de 1 063 euros en 2018 et de 1 102 euros en 2019.

Le **ménage** désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être composé d'une seule personne. Le logement ordinaire est un logement défini par opposition à un logement en résidence offrant des services spécifiques (résidences pour personnes âgées, pour étudiants, de tourisme, à vocation sociale, pour personnes handicapées, etc.). Ne font pas partie des ménages ordinaires les personnes vivant dans des habitations mobiles ou dans des communautés (maisons de retraite, résidences étudiantes, etc.).

Pour comparer le revenu de ménages de tailles et de compositions différentes en tenant compte des économies d'échelle, on divise le revenu disponible d'un ménage par son nombre d'unités de consommation pour obtenir le **niveau de vie**. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un ménage. Les unités de consommation (UC) sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée, qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Si l'on ordonne la distribution des niveaux de vie, les **déciles** (au nombre de 9 : de D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en 10 sous-populations d'effectifs égaux. Le premier décile (D1) est par exemple le niveau de vie au-dessous duquel se situent 10 % des individus. Le cinquième décile (D5), ou médiane, partage la population en deux sous-populations égales.

Direction générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Directeur de la
publication :
Jean-Luc Tavernier

Rédaction en chef :
B. Lhommeau, S. Pujol

Rédaction :
A. Dugué,
P. Glénat

Maquette :
R. Pinelli Vanbauce,
B. Rols

@InseeFr
www.insee.fr

Code Sage : IP221884
ISSN 0997 - 6252
© Insee 2022
Reproduction partielle
autorisée sous réserve de
la mention de la source et
de l'auteur

